

→ Illustration document « Objectif » pour les Tableaux de bord FP

Localisation : CEMAC ⇔ Tableaux de bord FP ⇔ Référentiels ⇔ Objectifs

Extrait du « Manuel d'utilisation des grilles de suivi évaluation de la mise en œuvre des directives CEMAC FP »

LISTE DES OBJECTIFS ET INDICATEURS		INDICATEURS (fin)
OBJECTIFS MESURES		
9. Publication du niveau et de la composition de l'endettement public, des actifs financiers et autres obligations de l'Etat non liés à la dette ainsi que ses avoirs en ressources naturelles	9	le niveau et la composition de l'endettement public, des actifs financiers et autres obligations de l'Etat non liés à la dette sont publiés trimestriellement et ses avoirs en ressources naturelles annuellement
10. Détermination de la nature des exonérations et des dérogations fiscales dans la loi de finances de l'année et évaluation du coût budgétaire	10	La nature des exonérations et des dérogations fiscales figurent dans la loi de finances de l'année et leur coût budgétaire est évalué
11. Existence de la Cour des comptes	11 a	Texte de création de la Cour des comptes adopté, signé ou promulgué (15%)
	11 b	La Cour des comptes est installée (35%)
	11 c	La Cour des comptes est opérationnelle (50%)
12. Publication des rapports de la Cour des comptes	12	Publication dans au moins deux (02) journaux de large diffusion et sur le site web de la Cour des comptes
13. Organisation de débats publics sur la préparation et l'exécution du budget publication des informations sur les finances de l'Etat	13 a	Organisation de débats publics sur la préparation et l'exécution du budget de l'Etat (75%)
	13 b	Diffusion d'un Manuel budgétaire synthétique annuel clair à destination du citoyen à l'occasion du budget annuel (25%)
14. Définition d'un cadre permettant la déclaration du patrimoine des autorités publiques (Elus et hauts fonctionnaires)	14	Prise d'un texte portant obligation de déclaration de patrimoine au début et en fin de mission pour tout détenteur de l'autorité publique
15. Mise en place de codes de déontologie spécifiques pour les agents de l'Etat et les Elus	15 a	Existence de Codes de déontologie spécifique pour les agents de l'Etat (50%)
	15 b	Elaboration et adoption par le Parlement d'un code de déontologie pour les Elus (50%)